

Index AI : PRE01/120/2013
12 March 2013

Soudan. Il est envisagé de former les juges à la pratique de l'amputation

Le président adjoint de la Cour suprême soudanaise a menacé de mettre en place une formation afin que les juges puissent pratiquer des amputations si les médecins refusent de le faire. Amnesty International a demandé la suspension immédiate de tels châtements, qui constituent une atteinte grave au droit international.

Abdul Rahman Sharfi, le président adjoint de la Cour suprême, a par ailleurs annoncé qu'il poursuivrait les médecins refusant de procéder à ces amputations.

Le 14 février 2013, des médecins ont sectionné la main et la jambe d'un homme déclaré coupable de vol, premier cas de ce type dont les organisations de défense des droits humains aient eu connaissance depuis 2002. Abdul Rahman Sharfi a cependant indiqué que 16 peines d'amputation ont en fait été exécutées au Soudan depuis 2001, déclaration laissant entendre que ce châtement est certainement plus répandu que nous ne le pensions.

« Ce traitement cruel et inhumain, qui est interdit par le droit international, doit être aboli immédiatement », a déclaré Netsanet Belay, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. « Le gouvernement soudanais doit modifier sa législation nationale afin d'en finir avec cette forme de torture et de mettre son Code pénal en conformité avec les normes internationales. »